

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

n° 2021-P225

Au Conseil d'administration

Pour: DÉCISION

Date 2021-01-21

Sujet/titre

Approbation fédérale d'utilisation du sol et de design – Monument national LGBTQ2+ :
Programme et lignes directrices de design provisoires

But de la proposition

- Obtenir l'approbation de procéder à l'approbation fédérale d'utilisation du sol et de design concernant le programme et lignes directrices de design provisoires du Monument national LGBTQ2+.

Recommandation

- Que soit accordée l'approbation fédérale d'utilisation du sol et de design concernant le programme et lignes directrices de design provisoires du Monument national LGBTQ2+ conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.
- QUE la signature de cette approbation fédérale d'utilisation du sol et de design soit déléguée à la vice-présidente, Aménagement de la capitale.

Soumis par :

Kalen Anderson, vice-présidente, Aménagement de la capitale
Nom

Signature

Soumis par :

Pierre Vaillancourt, vice-président, Design et construction
Name

Signature

1. Autorité

- Loi sur la capitale nationale, article 12

2. Description du projet

Historique :

Entre les années 1950 et le milieu des années 1990, les membres LGBTQ2+ des Forces armées canadiennes, de la GRC et de la fonction publique fédérale ont systématiquement fait l'objet de discrimination et de harcèlement; nombre d'entre eux ont été renvoyés, conformément à la politique du moment et à une pratique sanctionnée. Dans ce que l'on viendrait à appeler la « purge LGBT », des personnes ont été surveillées, soumises à des interrogatoires, maltraitées et traumatisées. La purge LGBT a été orchestrée aux plus hauts échelons du gouvernement du Canada et menée avec un mépris absolu de la dignité, de la vie privée et de l'humanité de ses victimes. Quelque 9 000 vies ont été brisées pendant cette période.

Au fil du temps, des survivants et des alliés ont œuvré pour obtenir des excuses et un dédommagement, se faire reconnaître et changer la loi Canadienne. En 2016, des survivants de la Purge ont intenté un recours collectif à l'échelle nationale contre le gouvernement du Canada, et une entente historique est intervenue en 2018. En plus de dédommager les survivants, l'entente prévoyait des fonds pour diverses mesures de réconciliation et de commémoration. Parmi ces mesures figure l'obligation juridique de créer un monument national à la mémoire des personnes LGBTQ2+ qui ont souffert de la discrimination et pour rappeler à tous que le combat contre la discrimination se poursuit.

Énoncé de vision :

Érigé en hommage aux générations LGBTQ2+ au Canada, le Monument national LGBTQ2+ fera le récit des personnes qui ont été persécutées, maltraitées, rejetées et marginalisées en raison de leurs attirances et de la façon dont elles s'identifient. Il reconnaîtra la discrimination à l'endroit de la communauté LGBTQ2+ du Canada en général, et tout particulièrement les abus commis par l'État canadien envers son peuple pendant la purge LGBT.

Buts et objectifs :

- Le Monument offrira, dans la région de la capitale nationale, un lieu permanent où le public pourra s'informer sur la discrimination passée et présente infligée aux personnes LGBTQ2+ au Canada.
- Le Monument commémorera le profond impact social, physique et psychologique de la discrimination pratiquée contre la communauté LGBTQ2+, des origines coloniales de cette intolérance jusqu'à aujourd'hui, voire à l'avenir, en passant par la Purge LGBT.
- Le Monument célébrera les triomphes, modestes ou éclatants, des organisations communautaires LGBTQ2+, des militants, artistes, avocats, politiciens et alliés dont l'engagement indéfectible a servi de moteur à la lutte pour assurer aux personnes LGBTQ2+ l'égalité des chances au Canada.

- Le Monument encouragera l'acceptation, sera source de force et incitera à l'action. Il sera une lueur d'espoir pour des changements à venir.

Principes directeurs :

Quatre grands principes guideront la conception du Monument et l'expérience des visiteurs.

- **Inclusion** – Le Monument devra refléter l'ensemble des identités et expressions de genre et d'orientations sexuelles de la communauté LGBTQ2+, ainsi que sa grande diversité de vécu. Il devra reconnaître que ce vécu partage des points communs avec d'autres identités soumises à des systèmes oppressifs fondés sur le genre, la race, la classe et les habiletés, entre autres. Il devra reconnaître la complexité de ces différences et expériences, tout en restant accessible à tous sur les plans physique, intellectuel et émotionnel.
- **Indigénéité** – Le colonialisme a profondément transformé la perception et le traitement des personnes bispirituelles et LGBTQ métis, inuites et des Premières Nations et a par conséquent changé leur façon d'exprimer et de vivre leur sexualité. Le Monument doit raconter cette histoire d'intolérance et encourager la réconciliation, non seulement avec les personnes non LGBTQ2+, mais aussi au sein de cette communauté.
- **Visibilité** – Le Monument devra combattre l'invisibilité des personnes LGBTQ2+ au Canada en rendant visibles la lutte et la présence de cette communauté, tant concrètement que symboliquement.
- **Intemporalité** – Le Monument devra certes traiter du passé, mais il devra aussi permettre l'inclusion de récits évolutifs et demeurer pertinent pour les personnes qui lutteront pour les droits et libertés des personnes LGBTQ2+.

Budget :

Ce projet est financé par le Fonds Purge LGBT. L'enveloppe budgétaire totale du projet est de 8 M\$. Le budget réservé au design, à la fabrication et à la construction du Monument sera d'au moins 5 790 000 \$ (toutes taxes applicables en sus).

Partenaires :

Le projet sera réalisé sous forme de partenariat regroupant trois principaux participants :

- Le Fonds Purge LGBT est le requérant du projet de Monument;
- Le ministère du Patrimoine canadien (PCH) est responsable du concours de design et de la gestion globale du projet;
- La Commission de la capitale nationale (CCN) est propriétaire du terrain choisi pour l'emplacement du Monument. Elle est responsable de la gestion des travaux de design détaillé du concept retenu, du suivi des approbations fédérales nécessaires et de la gestion des travaux de construction sur les lieux. De plus, elle assumera la prise en charge du Monument une fois construit et en assurera l'entretien à perpétuité.

Description de l'emplacement :

Approuvé par le conseil d'administration de la CCN le 23 janvier 2020, l'emplacement est une parcelle de 6 300 m² située bien en vue le long du boulevard de la Confédération, à proximité de nombreuses grandes institutions législatives, juridiques et culturelles du Canada et la rivière des Outaouais. Lorsque cet emplacement leur a été présenté le 5 décembre 2019, les membres du CCUDI ont appuyé ce choix pour le monument commémoratif. Le comité estime qu'il est tout indiqué pour le Monument national LGBTQ2+ en raison de ses dimensions généreuses, qui conviennent à de grands rassemblements, et de sa situation symbolique à proximité d'institutions fédérales et à portée de vue de l'édifice de la Cour suprême du Canada.

Concours de design :

L'équipe de conception et le concept privilégié seront choisis par le biais d'un concours national de conception divisé en deux étapes. En octobre 2020, PCH a lancé une demande de qualification au terme de laquelle un jury choisira un maximum de cinq finalistes en février 2021. La CCN remettra ensuite aux finalistes le programme et lignes directrices de design qui établiront les critères de design en plus d'identifier les caractéristiques particulières de l'emplacement privilégié qui devront être pris en compte dans la préparation des propositions de design. Les propositions mises de l'avant par les finalistes seront présentées au jury et au CCUDI en août 2021. Le jury produira sa recommandation quant au concept gagnant, après quoi l'équipe de conception retenue entreprendra la conception détaillée au cours de l'automne 2021.

3. Analyse du personnel de la CCN / Risques et mesures d'atténuation

3.1 Programme et lignes directrices

- **Contexte de planification de la CCN** : L'emplacement est une propriété de la CCN. Il fait partie de la Masse de terrains d'intérêt national et est désigné à titre d'« espace vert de la capitale » dans le Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (2005).
- **Contexte fédérale de planification** : SPAC met actuellement à jour les Vision et plan à long terme (VPLT) de 2006 pour les cités parlementaires et judiciaires. SPAC a examiné les lignes directrices de design pour s'assurer de leur conformité avec l'exercice de planification en cours. La CCN continuera de travailler en étroite collaboration avec SPAC afin d'assurer une intégration optimale du Monument national LGBTQ2+ dans le futur plan approuvé du secteur.
- **Contexte du monument** : Dans leur travail sur le Monument national LGBTQ2+, les équipes de conception devront prendre en compte les monuments des alentours, leur proximité et leurs relations visuelles avec l'emplacement, c'est-à-dire vers celui-ci et à partir de celui-ci.
- **Protection des vues et limite de hauteur** :
 - Le site est sujet aux restrictions se rattachant aux points de vue régulateurs 16 et LB-B.

- Lors de la préparation des lignes directrices de design du monument, le personnel de la CCN a développé un outil de modélisation 3D pour établir une limite de hauteur appropriée au monument commémoratif. Cet outil a permis la CCN d'établir que le monument ne devrait pas s'élever à plus de 10 m au-dessus de la cote de 48,67 m,
 - a) Pour optimiser la lisibilité du monument à partir de la principale approche;
 - b) Pour que le monument soit bien visible d'une multitude de points de vue dans la capitale;
 - c) Pour qu'il ne submerge pas le visiteur qui est sur place;
 - d) Pour qu'il respecte les plans régulateurs de la hauteur des constructions établis pour les points d'observation régulateurs 16 et LB-B; et
 - e) Pour qu'il s'intègre dans la hiérarchie et l'échelle des monuments existants dans la capitale fédérale.
- Une flexibilité a été incorporée dans les lignes directrices de design afin de permettre la proposition de certains éléments signatures plus élancés qui pourraient dépasser la limite de hauteur désignée.
- **Restrictions de la plaine inondable** : L'Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau (OPNVR) a déterminé que l'emplacement est exposé à deux risques naturels, soit que :
 - a) La partie est du site se trouve sous la plaine inondable de 100 ans, et
 - b) Les pentes abruptes sont associées à des problèmes de stabilité des pentes.
- Les lignes directrices invitent les concepteurs à maintenir les niveaux existants et à réduire autant que possible les revêtements en dur sous la plaine inondable de 100 ans.
- Il faudra faire la preuve que toute modification du terrain sous la cote d'inondation de récurrence de 100 ans, comme l'ajout d'ouvrages ou l'ajout ou l'enlèvement de matériaux de remblai, sera sans effet sur la plaine d'inondation et que toute réduction de la capacité de stockage des eaux de crue sera compensée par une augmentation de cette capacité dans le secteur.
- Avant tous travaux sur les pentes existantes, un examen géotechnique (évaluation de la stabilité des pentes) devrait être effectué pour s'assurer que les travaux proposés n'auront pas d'effet nuisible sur la pente ni n'induiront un glissement de pente.
- **Nivellement** : L'ensemble de l'emplacement est incliné, notamment dans la partie la plus à l'ouest, où les pentes atteignent une inclinaison de 11 %. Bien que des modifications des niveaux existants peuvent être nécessaires pour créer un cadre approprié au monument ainsi que pour offrir un accès universel et un espace de rassemblement, toutes modifications devraient respecter la topographie existante et bien s'y intégrer.
- **Sol contaminé** : Une EES de phase II complète a été réalisée en novembre 2020 et a permis de constater que le site contient du remblai contaminé. Des dépassements des normes fédérales et provinciales pour un usage d'espace vert ont été observés. Bien qu'importants à certains endroits, ces dépassements ne semblent pas pointer

vers une source particulière, mais résultent vraisemblablement de la nature hétérogène et industrielle des matériaux de remblai utilisés pour niveler le site. Des mesures d'atténuation concernant le sol contaminé sont spécifiées dans les lignes directrices.

- **Considérations archéologiques** : L'emplacement a un potentiel archéologique faible pour la période préeuropéenne, mais moyen ou élevé pour la période historique. Une fois la conception définitive aura été sélectionnée et examinée par le Programme d'archéologie de la CCN, des sondages archéologiques devront être faits à l'intérieur des limites d'excavation et, si nécessaire, être suivis par un sauvetage archéologique avant la construction, à même le budget du projet.
- **Entretien souterrain** : Les conditions souterraines, y compris les lignes de service existantes, ont été incluses dans les lignes directrices de design. L'emplacement proposé de la conduite pour le futur projet PASE de la SPAC a été capturé à l'endroit où elle traverse le coin nord-ouest du site du Monument, y compris les restrictions sur les éléments qui peuvent être construits au-dessus de la conduite de chauffage du quartier.
- **Création d'un lieu** : Le Monument national LGBTQ2+ est destiné à devenir une référence visuelle dans le paysage de la capitale. Il est important de créer un sentiment d'identité propre, et la création d'un lieu doit être au centre de l'approche de conception.
- **Orientation** : Le monument devrait être orienté en tenant compte de tous les points de vue grâce à une conception à multiples facettes offrant un intérêt visuel de tous les côtés. L'accent devrait tout de même être mis sur la vue principale à partir du boulevard de la Confédération, où le visiteur pourra voir le monument avec les silhouettes emblématiques des édifices du Parlement et de la Cour suprême du Canada comme toile de fond. La juxtaposition du monument et de ces institutions fédérales qui jouaient un rôle dans la purge des personnes LGBT et la discrimination historique envers les Canadiens LGBTQ2+ est un symbole très fort et puissant. Quatre points de vue ont été choisis pour représenter au mieux le monument et seront communiqués aux équipes finalistes aux fins de leurs rendus respectifs du monument, mais cela n'empêchera pas l'utilisation de rendus supplémentaires pour illustrer l'intention de la conception.
- **Localisation du monument** : Les équipes finalistes sont encouragées à profiter de l'enclave verte, créée par le relief existant et l'escarpement accidenté, pour offrir un espace tranquille aux visiteurs. Cet "effet de bol" existant favorise une introspection tranquille et offre un environnement contemplatif, à l'écart du bruit de la circulation sur les routes adjacentes.
- **Forme et caractère** : En plus du principe directeur de l'intemporalité, le monument devrait aussi présenter une conception contemporaine et être un témoin de son temps. Son caractère doit refléter puissamment la singularité du thème et être évocateur et accrocheur.
- **Éclairage et impression nocturne** : Les lignes directrices respectent le Plan lumière de la capitale de la CCN (2017) pour les « sites remarquables » en bordure du boulevard de la Confédération.

- **Stratégie de commémoration** : Les monuments contemporains ont une souplesse ou une capacité d'adaptation inhérentes aux valeurs sociales et politiques qui se reflètent dans la façon dont les gens y réagissent ou interagissent avec eux. Comme le combat pour l'égalité, le Monument nationale LGBTQ2+ ne doit pas donner l'impression d'être terminé, mais d'être vivant, en développement et en croissance. Les pratiques contemporaines en matière de monuments commémoratifs reposent sur les buts de transmettre de l'information manquante et de valoriser la résilience, la survie et la réintégration sociale. Les approches commémoratives visant à contrer les discours adoptés suscitent souvent la participation du visiteur dans des performances ou des pratiques participatives propices au souvenir.

3.2 Résolution des commentaires du CCUDI

- Lors de la réunion du CCUDI du 27 novembre 2020 (voir l'annexe C), le comité a salué la qualité et l'ampleur du Programme et lignes directrices de design provisoires.
- Les membres ont suggéré de maintenir un certain degré de souplesse sur les terrains adjacents de la CCN afin d'assurer une intégration optimale du design avec le contexte environnant (par exemple, modification des sentiers, élagage des arbres, etc.)
- De plus, le comité a offert les recommandations suivantes :
 - L'inclusion des langues Autochtones locales dans les éléments d'interprétation ;
 - Le réexamen de l'aire de stationnement existante en fonction de l'impact visuel et le bon fonctionnement ; et
 - Prise en compte de la résilience aux grands rassemblements, au vandalisme et aux inondations.
- Ces aspects ont été abordés dans les lignes directrices en réponse aux commentaires du CCUDI, à l'exception du réexamen de l'aire de stationnement qui sera signalé pour examen dans le cadre de la mise à jour actuelle de la VPLT. Nous attendons la mise à jour de la Politique d'interprétation de PCH pour la région de la capitale pour l'inclusion des langues Autochtones locales.

4. Liens stratégiques

- Mandat de la CCN : « *Établir l'orientation d'aménagement à long terme des terrains fédéraux..., guider et contrôler l'utilisation et la mise en valeur des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada et à entretenir des lieux patrimoniaux de la région de la capitale du Canada, y compris ... les lieux commémoratifs.* »
- Priorité d'entreprise n° 4 de la CCN : Élaborer et faire connaître les plans d'utilisation du sol, et coordonner promptement et efficacement l'utilisation des terrains fédéraux et le design dans la région de la capitale nationale.
- Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (CCN) : *La CCN travaillera avec Patrimoine canadien et d'autres ministères et organismes fédéraux afin de célébrer les principaux anniversaires de la Confédération, de commémorer des événements marquants de l'histoire canadienne et de souligner le rôle du Canada sur la scène mondiale et comme terre de démocratie.*

- Le Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (CCN, 2005), qui contient les énoncés d'orientation suivants pour les monuments commémoratifs et l'art public :
 - *Faciliter la commémoration de personnalités, d'événements ou d'idées d'importance nationale sur des terrains fédéraux de prestige et accessibles dans le cœur de la capitale.*
 - *Étendre les sites pour les monuments commémoratifs le long des axes, tels que les promenades et les cours d'eau et les sentiers récréatifs menant au boulevard de la Confédération.*
- La Cité parlementaire et la Cité judiciaire : La Vision et le plan à long terme de SPAC (2006; en révision)
- La protection des vues dans la capitale du Canada (2007)
- Le Plan lumière de la capitale (CCN, 2017)
- La Stratégie de développement durable 2018-2023 (CCN)
- Le Plan stratégique du Sentier de la capitale (CCN, 2020)
- Masse des terrains d'intérêt national (MTIN)

5. Consultations et communication

- Le Fonds Purge LGBT et PCH se partagent la responsabilité des activités de consultation et de communication sur ce projet.
- Le Fonds Purge LGBT a entrepris les démarches de consultation auprès de diverses parties prenantes, y compris :
 - Le comité consultatif du Monument, qui est un groupe diversifié constitué de survivants de la Purge LGBT, de chefs de file communautaires, d'intervenants, d'artistes, d'historiens et de professionnels du design;
 - Le cercle Autochtone du Monument national LGBTQ2+, qui est constitué de personnes bispirituelles et LGBTQ2+ issues des communautés des Premières Nations, Inuit et Métis. Le cercle Autochtone a également consulté des représentants du groupe Fierté dans la capitale et des familles de victimes de la Purge LGBT.
- Les autres activités de consultation comprennent ce qui suit :
 - Consultation par le CCN avec SPAC pour assurer la coordination avec la mise à jour du VPLT;
 - Consultation par la CCN des personnes responsables de la planification d'institutions adjacentes, comme Bibliothèque et Archives Canada (BAC), pour assurer la coordination des activités, compte tenu de la proximité physique de l'emplacement privilégié et des institutions en question;
 - Consultation par la CCN des personnes responsables de l'Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau (OPNVR) pour assurer le respect des restrictions concernant la zone inondable et les restrictions concernant les dangers associés aux fortes pentes sur les lieux;
 - Les dirigeants des Anishinabeg de Kitigan Zibi et des Algonquins de la Première nation de Pikwakanagan ont d'abord été informés du projet par l'équipe des affaires Autochtones de la CCN. Des lettres ont été envoyées à

ces communautés par le Fonds Purge LGBT pour assurer le suivi des discussions précédentes, pour les informer de l'avancement du projet et pour les inviter à faire part de leurs commentaires sur la vision et le programme de la commémoration. Les deux communautés seront informées de la sélection des équipes finalistes lorsque la deuxième phase du concours sera lancée à l'hiver 2021. De plus, elles seront invitées à fournir des commentaires sur les propositions lors de la période de consultation publique.

6. Prochaines étapes

- Février 2021 : Visite des lieux (en personne ou virtuelle) avec les équipes qualifiées.
- Août 2021 : Présentation des propositions des équipes finalistes au jury et au CCUDI (présentation conjointe)
- Août/septembre 2021 : Choix du design gagnant.
- Octobre 2021 : Approbation fédérale du plan gagnant par le conseil d'administration de la CCN.
- Automne 2021 à printemps 2023 : Travaux de design détaillés du plan approuvé.

7. Liste des annexes

Annexe A – Contexte du site approuvé

Annexe B – Programme et lignes directrices de design provisoires

Annexe C – Ébauche de l'extrait du procès-verbal de la rencontre du CCUDI du
27 novembre 2020

8. Auteurs de la proposition

Kalen Anderson, vice-présidente, Aménagement de la capitale (AC)

Pierre Vaillancourt, vice-président, Design et construction (D&C)

Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales, programmes du patrimoine et de l'archéologie, AC

Iulia Madularu, directrice par intérim, D&C

Jason Hutchison, chef, Approbations fédérales de design, AC

Yoland Charette, chef, Architecture de paysage et design industriel, D&C

Kelly Wojnarski, architecte paysagiste principale par intérim, Approbations fédérales de design, AC

Valérie Rouette, architecte paysagiste principale, D&C



LGBTQ2+ National Monument Site



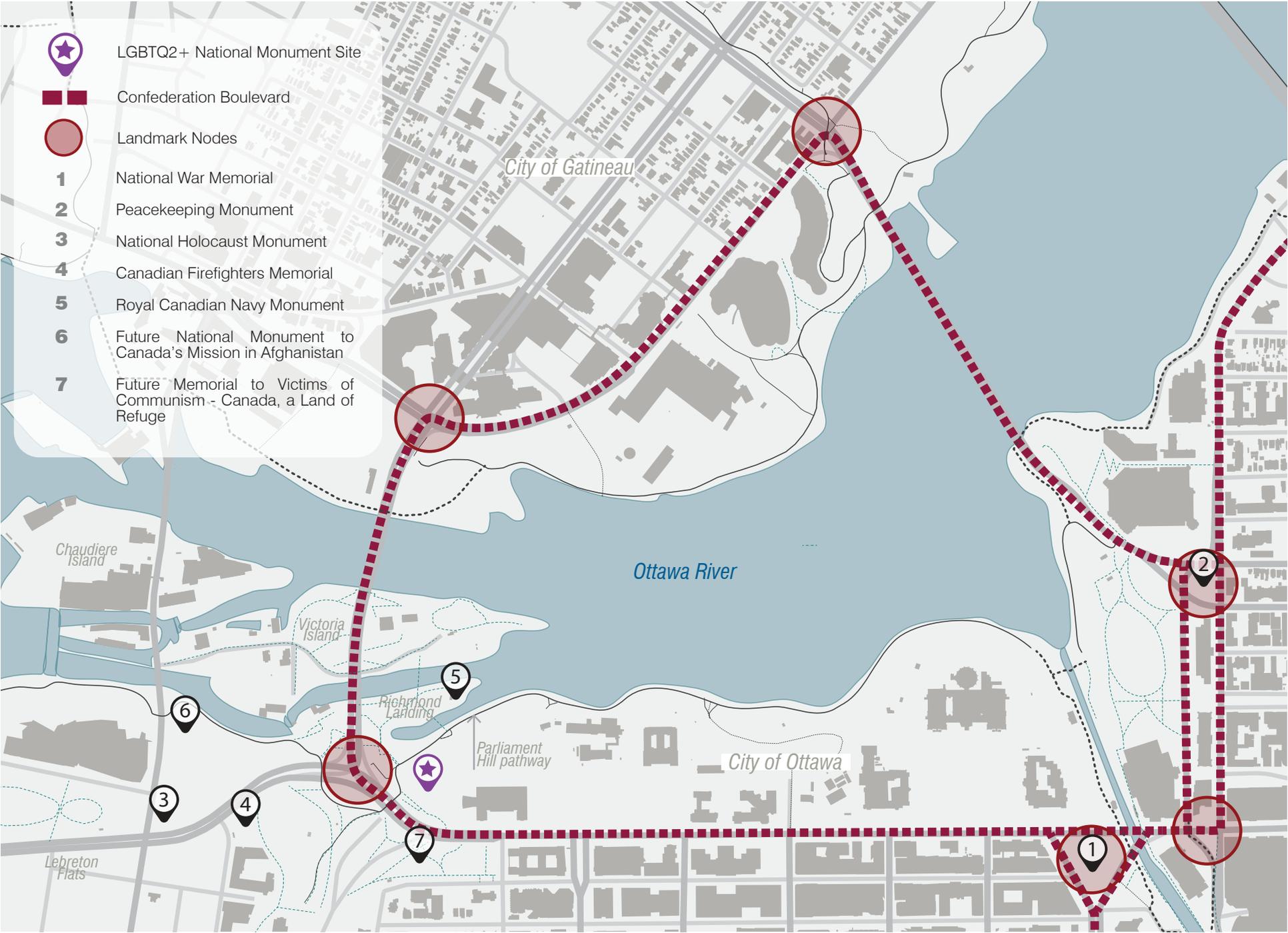
Confederation Boulevard



Landmark Nodes

- 1**
- 2**
- 3**
- 4**
- 5**
- 6**
- 7**

National War Memorial
 Peacekeeping Monument
 National Holocaust Monument
 Canadian Firefighters Memorial
 Royal Canadian Navy Monument
 Future National Monument to
 Canada's Mission in Afghanistan
 Future Memorial to Victims of
 Communism - Canada, a Land of
 Refuge



City of Gatineau

Ottawa River

City of Ottawa

Chaudiere Island

Victoria Island

Richmond Landing

Parliament Hill pathway

Lebreton Flats

6

3

4

5

7

1

2

Concours de design - Phase 02

PROGRAMME ET LIGNES
DIRECTRICES DE DESIGN



TABLE DES MATIÈRES

01 INTRODUCTION

02 CONTEXTE

2.1	Emplacement du monument	09
2.2	Paysage de la capitale du Canada	09
2.3	Le plateau de la capitale	10
2.4	Le boulevard de la Confédération	12
2.5	Le contexte commémoratif	14
2.6	La protection des vues	16

03 LE SITE

3.1	Contexte historique	19
3.2	Description du site	21
3.3	Topographie et plaine inondable	24
3.4	Accès véhiculaire et transport en commun	25
3.5	Accès piétonnier et cycliste	25
3.6	Évaluations archéologiques et environnementales	26
3.7	Infrastructures sur le site	26
3.8	Améliorations futures dans le secteur	28

04 VISION AND PROGRAM

4.1	Énoncé de vision	31
4.2	Objectifs du monument	32
4.3	Principes directeurs	32
4.4	Éléments de programme	33

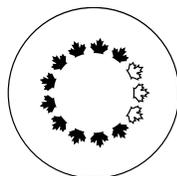
05 LIGNES DIRECTRICES DE DESIGN

5.1	Création d'espace	37
5.2	Emplacement et étendue du monument	39
5.3	Accès et circulation	40
5.4	Orientation et vues principales sur le monument	44
5.5	Forme et caractère	47
5.6	Hauteur et échelle	48
5.7	Matériaux et composantes de design	50
5.8	Durabilité et facilité d'entretien	51
5.9	Lisibilité	52
5.10	Présence à travers les saisons	53
5.11	Orientation solaire et microclimat	54
5.12	Éclairage et expérience nocturne	55
5.13	Interprétation	56
5.14	Évènements et cérémonies	56
5.15	Stratégie commémorative	57

06 LIGNES DIRECTRICES RELIÉES AU SITE

6.1	Nivellement et drainage	59
6.2	Conditions géotechniques et de sol	59
6.3	Végétation	60
6.4	Confort physique et mobilier urbain	61
6.5	Sécurité publique	61
6.6	Responsabilité environnementale	62
6.7	Accessibilité universelle	63
6.8	Services et infrastructure	64

7 ANNEXES



NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Excerpt of the Minutes of the

Advisory Committee
on Planning, Design and Realty

Meeting of November 26 and 27, 2020

2020-P225 - LGBTQ2+ National Monument
– Draft Program and Design Guidelines (C)

The committee has not approved these minutes yet.

Members received a presentation on the draft Program and Design Guidelines for the LGBTQ2+ National Monument. They provided the following comments:

Overall

- This is an exemplary document with a significant breadth of material to work from that should be distributed for educational purposes.
- Flexibility in the application of the guidelines should be communicated to the jury members to allow for exceptional proposals.
- Flexibility in the design, to help optimize the site should be allowed; realignment of existing pathways and opening the views towards the river and the Royal Canadian Navy Monument through selective pruning.

Commemorative Elements

- Local Indigenous languages should be considered for the commemorative elements, given the site's history.

Extrait du procès-verbal du

Comité consultatif
de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Séance des 26 et 27 novembre 2020

2020-P225 - Monument national LGBTQ2+ :
Programme et lignes directrices de design
provisoires (C)

Le comité n'a pas encore approuvé ce procès-verbal

Les membres reçoivent une présentation sur le programme et les lignes directrices de design provisoires pour le Monument national LGBTQ2+. Ils font les commentaires suivants :

Ensemble

- C'est un document exemplaire qui comporte un large éventail d'éléments à partir desquels travailler, qui devrait être distribué à des fins didactiques.
- On devrait communiquer aux membres du jury que l'application des lignes directrices doit se faire avec souplesse afin de permettre les projets exceptionnels.
- On devrait permettre la souplesse de la conception pour aider à optimiser le site : réalignment des sentiers actuels et ouverture des vues vers la rivière et le Monument de la Marine royale canadienne grâce à un élagage sélectif.

Éléments commémoratifs

- Étant donné l'histoire du site, on devrait envisager d'ajouter les langues autochtones locales sur les éléments commémoratifs.

2020-P225 - LGBTQ2+ National Monument
– Draft Program and Design Guidelines (C)

2020-P225 - Monument national LGBTQ2+ :
Programme et lignes directrices de design
provisoires (C)

The committee has not approved these minutes yet.

Le comité n'a pas encore approuvé ce procès-verbal

Parking Area

- The visual impact of the existing parking lot should be addressed in the short term, since its removal is planned for the long term.
- Consideration should be paid to the parking area for service requirements, especially in relation to hosting larger events at the site (e.g. temporary washrooms).
- Transforming this element into a mixed use, green parking lot would help reduce the visual impact on the monument while maintaining site serviceability.

Site and Monument Resiliency

- Large scale events on green spaces can be very damaging. Hardscaping should be encouraged if large scale events are to happen frequently.
- The anticipated scale of gatherings as well as the expected temporary amenities should clearly be communicated as part of the design guidelines.
- Resilient and vandalism-resistant materials which consider the site's location within the 100-year floodplain should be encouraged within the design guidelines.

Committee Secretary

Stationnement

- On devrait remédier à l'impact visuel du stationnement actuel à court terme, puisqu'on planifie de l'enlever à long terme.
- On devrait envisager d'utiliser le stationnement pour les besoins de service, en particulier pour l'organisation d'activités de grande envergure sur le site (p. ex. toilettes temporaires).
- Le fait de transformer cet élément en aire de stationnement écologique à usages mixtes pourrait contribuer à réduire l'impact visuel sur le monument et à assurer le bon fonctionnement du site.

Résilience du site et du monument

- Les activités de grande envergure sur des espaces verts peuvent être destructrices. On devrait encourager l'aménagement de surfaces minérales si on prévoit des activités de grande envergure fréquentes.
- Les lignes directrices doivent clairement communiquer l'envergure prévue des rassemblements, ainsi que les commodités temporaires attendues.
- On devrait encourager dans les lignes directrices l'utilisation de matériaux résistants au vandalisme et qui tiennent compte de l'emplacement du site sur la plaine d'inondation centennale.

Secrétaire des comités

CAROLINE BIED